

# Les Infos de Base

mercredi 24 mai 2006  
volume 9, numéro 21  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup>: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## Dans ce numéro

### 1 État de la publication

Liste des modifications  
apportées à l'*Infobase  
Lois du Québec*

Liste des modifications  
apportées à l'*Infobase  
Règlements du Québec*

### État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 21 du 24 mai 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 24 mai 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 21 du 24 mai 2006, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 20 du 20 mai 2006. Tous les règlements sous M-35 et M-35.1 qui sont encore en vigueur se retrouvent maintenant sous l'alphanumérique M-35.1 et ils ont fait l'objet d'une renumérotation complète publiée dans le Tableau des modifications et Index sommaire du 1<sup>er</sup> avril 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 8 juin 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 17 du 26 avril 2006, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 16 du 22 avril 2006.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2006.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2004.

### Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

### Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

*Tarif des aides auditives et des services assurés*, [R.R.Q., c. **A-29**, Décision du 08-02-06, (2006) 138 *G.O.* 2, 2012], nouveau.

*Règlement sur les aides auditives et les services assurés*, [R.R.Q., c. A-29, r. 0.02], titre, aa. 1, 2, 4-7, 9-12, 14-17, 19-21, 23, 24, 26-31, 31.1, 32-34, 34.1, 34.2, 35-40, 40.1, 41-43, chapitre V.

*Règlement modifiant le Règlement sur les aides auditives assurées en vertu de la Loi sur l'assurance maladie*, D. 382-2006 du 10-05-06, (2006) 138 *G.O.* 2, 1997, aa. 1-5, 6 (partie), 7-28.

*Règlement intérieur de la Régie du bâtiment du Québec*, [R.R.Q., c. **B-1.1**, D. 392-2006 du 10-05-06, (2006) 138 *G.O.* 2, 2009], nouveau.

*Règles de régie interne de la Régie du bâtiment du Québec*, [R.R.Q., c. B-1.1, r. 1.1], remplacé.

*Règlement intérieur de la Régie du bâtiment du Québec*, D. 392-2006 du 10-05-06, (2006) 138 *G.O.* 2, 2009, a. 25.

Gaudet Éditeur Ltée  
5278, rue Nantel  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

*Code de déontologie des membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec*, [R.R.Q., c. **C-26**, D. 384-2006 du 10-05-06, (2006) 138 G.O. 2, 2002], nouveau.

*Code de déontologie des conseillers et conseillères d'orientation*, R.R.Q., 1981, c. C-26, r. 41, remplacé.

*Code de déontologie des membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec*, D. 384-2006 du 10-05-06, (2006) 138 G.O. 2, 2002, a. 91.

*Règlement sur les taux unitaires applicables au calcul des droits relatifs au permis d'intervention pour l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois*, [R.R.Q., c. **F-4.1**, r. 3], ann. I.

*Taux unitaires applicables au calcul des droits relatifs au permis d'intervention pour l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois*, Avis, (2006) 138 G.O. 1, 515.

*Règlement sur les critères de fixation de loyer*, [R.R.Q., c. **R-8.1**, r. 1.01], a. 3.1.

*Pourcentages applicables aux critères de fixation en 2006*, Avis, (2006) 138 G.O. 1, 515.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.